



# Clémentines de Noël Maine et Loire 49 décembre 2016

Le contrat est passé entre la **coopérative ALIMEA** représentée par son **Président Jean Guy Dumont** et le **consommateur désigné ci-après**. Le site web d'Alimea ([www.alimea.fr](http://www.alimea.fr)) donne des informations intéressantes sur cette petite coopérative, et notamment le calendrier des productions.

<b>Contractant Paysan :</b> Coopérative ALIMEA J Guy DUMONT BRAVONE - 20230 LINGUIZZETTA <a href="http://www.alimea.fr">www.alimea.fr</a>	<b>Consommateur :</b> <b>Amap :</b> _____ <b>Nom :</b> _____ <b>Adresse :</b> _____ _____ <b>Tél :</b> _____ <b>Mob :</b> _____ <b>Courriel :</b> _____
---	---

### TERMES DU CONTRAT

- La **coopérative ALIMEA** et les producteurs : Renaud Dumont, Laure Voisin et Angela Mol, **s'engagent** :
  - à cultiver dans le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique, certification ECOCERT.
  - à fournir une "part de la récolte" diversifiée
  - à l'expédier par bateau et l'acheminer jusqu'au lieu établi par l'AMAP
  - à fournir les informations nécessaires à la compréhension du partenariat.

**Durée : Une seule livraison les jours précédents le 25 décembre.**

**Livraisons : ARRIVÉE A Corné le 14/12/16, A votre AMAP le .....**

**ARRIVÉE A Cantenay Epinard le 15/12/16, A votre AMAP le .....**

**ARRIVÉE A Doué La Fontaine le 14/12/16, A votre AMAP le .....**

**ARRIVÉE A Ste Gemme sur Loire le 12/12/2016, A votre AMAP le .....**

**- Le consommateur s'engage :**

- à accepter de partager les risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles ainsi qu'au transport de Corse jusqu'au lieu de distribution, en faisant acte d'engagement solidaire avec les producteurs par l'avance de trésorerie.
- à prendre connaissance des informations sur le fonctionnement de la coopérative ALIMEA et les différentes spécificités des productions.
- à venir chercher sa cagette le jour convenu avec son AMAP. En cas d'absence, il devra trouver un tiers pour venir chercher sa cagette à sa place. La récolte étant achetée à l'avance, et la production engagée, il est impossible de rembourser le paiement d'une ou de plusieurs cagettes non retirées.
- à régler la totalité du montant de la saison par chèque .

**Contenu de la cagette 10 kg de clémentines corses.**

**Prix de la cagette : 29,00 €**

Nombre de cagettes	
Montant du chèque	

**Modalités de paiement :**

Un seul chèque à établir **au nom de ALIMEA**, daté du jour de l'engagement.

*Je soussigné Jean-Guy Dumont, président, déclare avoir pris connaissance des obligations stipulées dans ce contrat et confirme mon engagement envers les consommateurs.*

**Date et signature :**

le 11/05/2016  
 p/o

*Je déclare avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent et confirme mon engagement au titre de ce contrat envers les producteurs et la coopérative, et dans le respect des règles d'organisation de l'AMAP.*

**Adhésion obligatoire à l'AMAP**

**Date et Signature du consommateur :**

**Tirage en 2 exemplaires**